



L'initiative citoyenne européenne - ICE - est un outil de démocratie participative instauré à l'échelle européenne en avril 2012 afin de permettre à des citoyens de porter une question au programme politique de la Commission européenne ; elle doit pour cela satisfaire à certaines conditions¹, dont celle de rassembler plus d'un million de signatures venant d'au moins sept États membres de l'Union européenne.

L'eau et l'assainissement sont un droit humain !² (Right2Water) est la première ICE à avoir validé toutes les conditions requises...³

L'ICE doit relever des compétences de la Commission européenne. Les prérogatives de la Commission européenne sont décrites dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), aussi appelé Traité de Lisbonne. L'ICE *L'eau est un droit humain !* (voir ci-dessous) se fonde sur l'art. 14 (sur les services d'intérêt général) et les art. 209 et 210 (sur la coopération au développement) du Traité.

La privatisation de l'eau est une menace très concrète au sein de l'UE. Dans des pays comme la Grèce et le Portugal, la Troïka fait pression pour la privatisation de l'eau⁴, et de plus en plus de citoyens sont privés de l'accès à l'eau dans les municipalités où l'approvisionnement en eau est géré par des



entreprises privées⁵. En parallèle avec les signatures recueillies pour l'ICE, les citoyens se battent contre la privatisation de l'eau partout en Europe, avec de nombreux exemples de mobilisations massives en Italie avec le référendum abrogatoire en 2011⁶, les consultations locales à Madrid et à Berlin, les mobilisations les plus récentes à El Puerto de Santa María (Espagne)⁷ et les consultations publiques à Thessalonique (Grèce)⁸ ou Alcazar de San Juan (Espagne)⁹.



De plus, on estime qu'aujourd'hui près de 40 % de la population européenne n'a pas accès à un système d'évacuation et de traitement des eaux usées, avec pour conséquences des problèmes de santé publique, de pollution...

¹ Règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne; JO L 65 du 11.3.2011, p. 1
 >>> <http://tinyurl.com/khd85kv>.

² www.right2water.eu/fr

³ <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr>

⁴ Article «EC, stop imposing privatisation of water!», sur www.tni.org
 >>> <http://tinyurl.com/m9m8vnn>

⁵ Par exemple, plus de 200 familles ont été privées d'accès à l'eau à Jerez (Espagne) lorsque la gestion de l'eau a été assurée par Aqualia
 >>> <http://tinyurl.com/mlazhag>

⁶ www.acquabenecomune.org

⁷ <http://apemsanosevende.blogspot.com.es/>

⁸ <http://aguasnosevende.blogspot.be/>. En anglais bit.ly/1eRQC6A français bit.ly/1l3D5jO et italien bit.ly/1cZFR6G

⁹ <http://sostetoneo.blogspot.be/>



L'eau et l'assainissement sont un droit humain ! >>> <http://www.right2water.eu/fr>

L'eau est un bien public, pas une marchandise !

Nous invitons la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, et à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Le droit européen devrait exiger des gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance. Nous demandons instamment que :

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux « règles du marché intérieur » et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

L'eau est un bien commun, pas une marchandise.

¹⁰ Article «L'initiative citoyenne européenne», 18.02.14, www.touteurope.eu/
>>> <http://tinyurl.com/kmfd7y4>

¹¹ Article «As an afterthought»
>>> http://techtothepeople.com/news/as_an_afterthought

Et « Commentaires sur l'ICE right2water envoyés au médiateur européen », europeanwater.org
>>> <http://tinyurl.com/ocmpx8n>

¹² Final financial statement.docx, sur <http://ec.europa.eu/>
>>> <http://tinyurl.com/omx357l>

¹³ Voir Mémo «Commissioner Michel Barnier welcomes agreement on new rules for the award of concession contracts», Brussels, 26 June 2013
>>> <http://tinyurl.com/jwwyd8g>

¹⁴ Article « Premiers pas chaotiques entre l'Europe et la société civile sur le droit à l'eau », *Contexte.fr*, par M. Herbert et Y. Fontaine, 16.04.2014
>>> <http://tinyurl.com/nbqc8q8>

¹⁵ Conformément aux dispositions de l'article 10, paragraphe 1, du règlement relatif à l'initiative citoyenne.

Pour répondre à cette nécessité, des organisations européennes syndicales et associatives, coordonnées par La Fédération syndicale européenne des services publics – EPSU (voir encadré p.6) –, ont lancé l'ICE *L'eau et l'assainissement sont un droit humain !* –, largement relayée par le European Water Movement – EWM.

L'ICE est aussi un instrument de sensibilisation permettant d'informer les citoyens européens en les invitant à se prononcer : combien d'Européens ont conscience, en effet, que ce droit reste très relatif en Europe, et que le monde de la finance s'intéresse de très près à cette ressource essentielle ?

En premier lieu, force est de constater qu'ils s'agit d'une procédure longue et complexe. Il faut en effet trois mois pour obtenir le certificat des Etats relatif à l'authenticité des informations. Le certificat de conformité du système en ligne nécessite également un mois d'attente. De fait, cela réduit à huit mois le temps disponible pour récolter les signatures¹⁰. Et cela implique que les Etats soient parfaitement rigoureux dans le respect des délais autorisés.

La campagne de l'ICE Right2Water s'est déroulée dans ce cadre contraint entre avril 2012 et septembre 2013, fruit d'un travail collectif qui a de-

mandé une énergie sans faille de la part des différents acteurs impliqués : EPSU en tant que syndicat européen, mais aussi grâce au soutien et à l'action de nombreuses ONG européennes. La devise bien connue « l'union fait la force » a pris tout son sens au cours de ces mois de mobilisation pour atteindre et même dépasser le million de signatures nécessaires pour la prise en compte de l'ICE par la Commission européenne. En Septembre 2013, plus de 1.800.000 signatures avaient été collectées ; 1.659.543 ont finalement été validées.

Une ICE est citoyenne dans le sens où elle implique le soutien – via la signature de la pétition – d'un grand nombre d'individus vivant en UE. Mais en ce qu'il s'agit de porter la réalisation d'un tel projet, il est nécessaire de s'appuyer sur un réseau existant à l'organisation solide. Les exigences techniques pour la collecte des signatures sont

en effet considérables : Le logiciel nécessaire à la collecte est, semble-t-il, d'un usage aussi complexe qu'exécrationnel¹¹, et les exigences de sécurité, déraisonnables, font de chaque ICE une affaire très coûteuse d'un point de vue financier, la mettant hors d'atteinte de la plupart des groupes de citoyens. Quant aux critères de validation des signatures, ils changent d'un pays à l'autre ; ceux qui sont appliqués en France sont parmi les plus contraignants. L'ICE right2water n'aurait vraisemblablement pas été possible sans le soutien d'EPSU.

Celui-ci dut mettre 100 000 euros de sa poche en soutien pour les aspects techniques et organisationnels, tels que les traductions, l'inscription, l'expertise légale, le développement du site web et des newsletters régulières. Et en 2013, EPSU rajouta encore 40 000 euros, dus à la prolongation du délai initialement prévu par la Commission européenne et aux coûts de traduction et de communication, plus élevés que prévu¹²...

Et ce, sans parler du temps humain investi dans cette initiative. Du début à la fin, la contribution d'EPSU est estimée à un temps complet et demi de travail, à ajouter au nombre important de citoyens, syndicats, associations, ONGs et autres organisations qui ont relayé l'initiative à l'échelle nationale...

Monopole local par essence (une infrastructure, un opérateur), l'eau n'est pas le lieu où l'on fait des marges qui obèrent l'investissement, estime Pablo Sanchez Centellas, porte-parole de l'initiative citoyenne.

100 % des bénéfices devraient être réinvestis dans l'amélioration de la desserte.



ICE Right2water (c) Parlement européen, photo extraite de l'Article «L'initiative citoyenne européenne», 18.02.14, www.touteurope.eu/>>> <http://tinyurl.com/kmfd7y4>

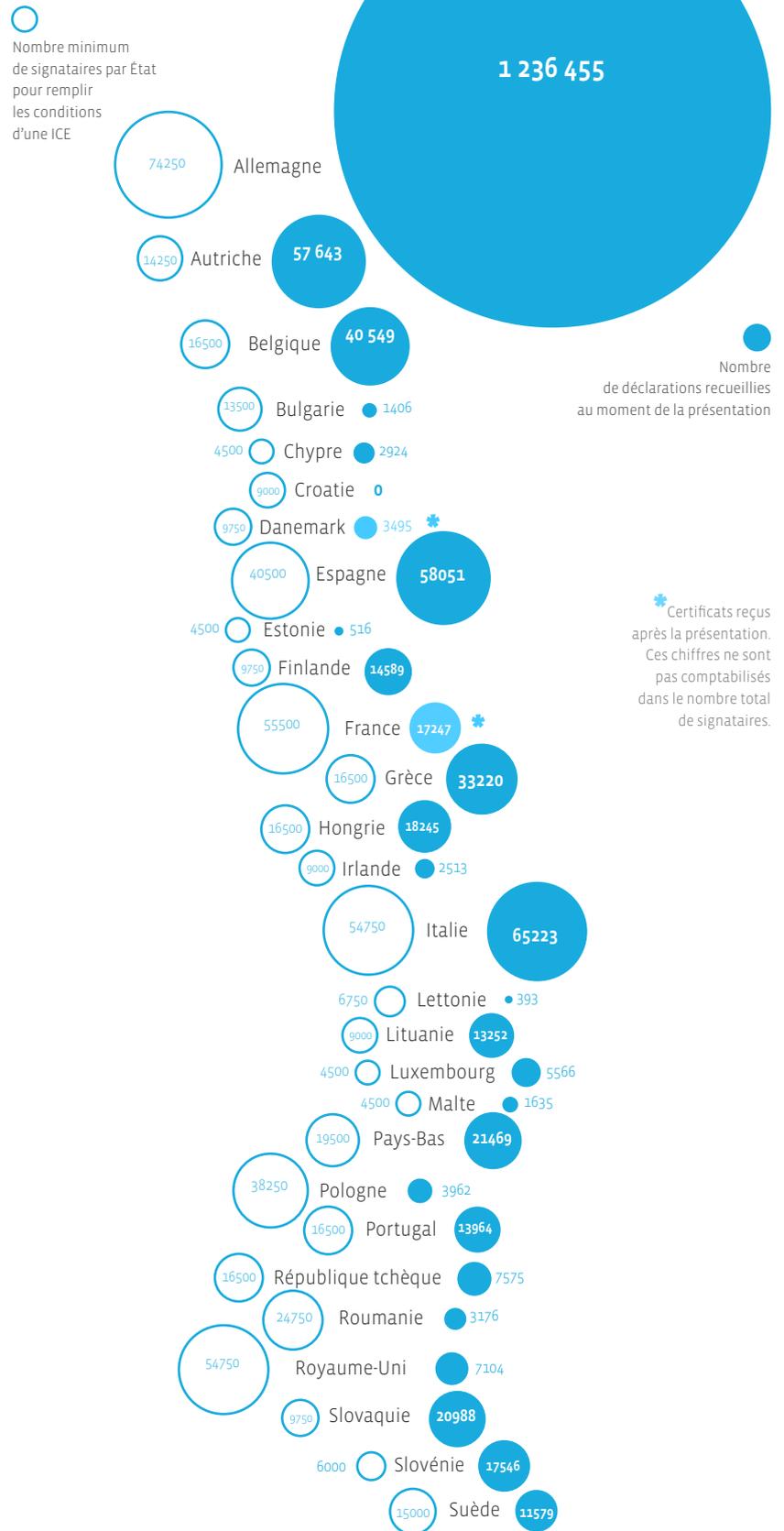
Concessions

Les signatures pour l'ICE étaient toujours en cours de collecte quand, en juin 2013, le Parlement européen et les États bouclaient les négociations sur la directive Concessions. En réponse aux nombreuses voix européennes qui s'élevaient contre le risque d'une privatisation massive des services de l'eau en Europe – et notamment les 1,5 millions de signataires de l'ICE *L'eau est un droit humain* –, le commissaire européen Michel Barnier, en charge du marché intérieur et des services, annonça le 26 juin 2013 l'exclusion des services de l'eau et de l'assainissement du cadre de la directive Concessions¹³.

L'action de Michel Barnier était avant tout diplomatique. Dans les faits, la directive Concessions ne prévoyait pas de contraindre une collectivité à recourir à un prestataire privé¹⁴, mais Bruxelles n'avait pas anticipé une telle polémique. Les services du marché intérieur « n'ont pas une approche fine » des pays, indique-t-on dans l'entourage du commissaire Barnier, où l'on a pris conscience que les particularités historiques avaient été négligées. Le résultat obtenu reste controversé et l'épisode devient presque un cas d'école pour la Commission. Le projet de réforme avait suscité des attentes chez les entreprises privées du secteur, soucieuses de pouvoir décrocher des marchés en Europe en limitant les risques de contentieux. L'harmonisation des règles à l'échelle européenne devait les y aider... Cet enjeu est bien connu en France : berceau des plus grosses multinationales de l'eau (Suez et Veolia), le pays est secoué par des cas emblématiques de remunicipalisations (Paris, Grenoble, Cherbourg...) portés par la volonté des élus de mieux contrôler le service tout en diminuant les prix pour les usagers.

Right2Water a été transmise officiellement à la Commission par ses organisateurs le 20 décembre 2013, après avoir recueilli le soutien de plus de 1,8 million de citoyens, pour lesquels 1,6 million de signatures furent finalement validées. Conformément aux dispositions du règlement relatif à l'initiative citoyenne, la Commission dispose d'un délai de trois mois pour exposer la suite qu'elle entend donner à cette initiative au moyen d'une communication présentant « ses conclusions juridiques et politiques sur l'initiative, l'action qu'elle compte entreprendre, le cas échéant, ainsi que les raisons qu'elle a d'entreprendre ou de ne pas entreprendre cette action »¹⁵. Les organisateurs de l'initiative ont été reçus par la Commission le 17 février 2014 en audition publique, à laquelle les députés européens furent invités.

Nombre de signataires (validés) : 1 659 543



• Data graphic : J. Morineau •

Sources : site de la Commission européenne >>> <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/signatories>

TTIP : Transatlantic Trade and Investment Partnership, ou Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement



La Commission européenne, représentée par Karel de Gucht, a mandat pour discuter de ce traité avec Washington, représenté par Mike Forman, représentant au commerce.

Photo >> http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/degucht/multimedia/photos/#gallery-261

Les négociations sont en cours, et son entrée en vigueur est prévue pour l'an 2015¹⁶. Cinq rounds de négociations ont déjà eu lieu, dans une discrétion totale : même les parlementaires européens ignorent le détail des échanges.¹⁷

Il s'agit de créer une zone de libre échange regroupant les 820 millions de consommateurs américains et européens, soit la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux. Le projet de partenariat envisage, pour aboutir à cette zone, la suppression de droits de douane, l'harmonisation des normes réglementaires¹⁸ – ce qu'on appelle les « barrières non tarifaires », qui sont très nombreuses. Par exemple, le fromage au lait cru est interdit aux Etats-Unis, tandis que le poulet nettoyé au chlore est banni en Europe –, la mise en place d'une procédure de règlement des différends plus protectrice des entreprises, afin d'encourager leurs investissements transatlantiques.

Ce mécanisme permettrait notamment aux investisseurs de poursuivre les gouvernements

en justice lorsqu'ils estiment que les législations leur sont défavorables. Dans le cadre de l'ALENA (la zone de libre échange de l'Atlantique nord) par exemple, le groupe américain Lone Pine s'est par exemple servi du mécanisme de règlement des différends, dans le but de réclamer au Québec 180 millions d'euros de dédommagement pour le préjudice causé selon lui par l'instauration d'un moratoire sur la fracturation hydraulique (qui permet l'exploitation des gaz de schiste)... L'affaire n'a pas encore été examinée.

À la vue des bénéfices économiques qui, selon les plus optimistes prévisions¹⁹, se révèlent chiches, il est difficile de ne pas croire que, dans ces négociations, la privatisation des services publics ne serait pas un effet secondaire malheureux, mais bien l'objectif principal²⁰. Toutefois, la partie n'est pas encore gagnée pour les promoteurs du TTIP. Les expériences passées ont montré que ces grandes négociations n'atteignent pas toujours leur objectif, et qu'elles pouvaient mourir. Quitte à sortir de leur caveau, la nuit, quelques années plus tard, et sous une autre forme.

Pour l'eau, les phénomènes les plus à craindre dans ce partenariat transatlantique sont :

- > l'exploitation des gaz et pétroles de schiste, ou les explorations permises par des voies détournées, notamment sur le sol français,

- > les achats et transferts d'eau inter-bassins, qui sont à l'œuvre notamment en Espagne via les multinationales françaises, qui se positionnent fortement dans ce domaine marchand (nouveau savoir-faire !).

Rq : Les entreprises françaises vendent actuellement de nouveaux services hors desserte et assainissement reposant sur la maîtrise du grand cycle et la remise en état de l'eau (bassins de captages). Le Sédif à ce titre vient d'accorder – et c'est une première – un contrat de remise en état de la nappe phréatique de Champigny sur Marne (Ile-de-France) à Veolia.

La Commission européenne a demandé à surseoir avant de discuter du sujet très sensible de la question des règlements des différends. Elle consulte les opinions publiques et le Parlement. Visiblement, elle n'est pas à l'aise avec ce volet qui donnerait beaucoup de pouvoirs aux multinationales.

La partie n'est donc pas gagnée pour les promoteurs du TTIP. Les expériences passées ont montré que ces grandes négociations n'atteignent pas toujours leur objectif, et qu'elles pouvaient mourir : les campagnes militantes ont conduit à l'abandon de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) dans les années 90, puis au rejet européen, à la fin des années 2000, de l'Accord commercial anti-contrefaçon (Acta – traité visant à renforcer la protection des copyrights, il n'a été ratifié que par huit des quarante pays qui le négociaient. En 2010 le Parlement européen l'a rejeté).

¹⁶ Article sur le site de la CE «Brussels, 29 April 2014 > EU-US trade talks – 5th round to start in the US on 19 May»
>>> http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

¹⁷ « Faut-il avoir peur du grand méchant marché transatlantique ? », par Pascal Riché, rue89.nouvelobs.com/
>>> <http://tinyurl.com/oy8pg3f>

¹⁸ « What's really driving the EU-US trade deal? », par Clive George, OpenDemocracy.net
>>> <http://tinyurl.com/n7wv298>

¹⁹ Etude économique – «Reducing Transatlantic Barriers to Trade and Investment» – Mars 2013
>>> http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc_150737.pdf
et Rapport des estimations prévisionnelles d'impact – Document de travail de la Commission européenne – Mars 2013
>>> http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc_150759.pdf

²⁰ «From the bubble economy to debt deflation and privatization», par Michael Hudson, *Real world economics review*, issue n° 64
>>> <http://www.paecon.net/PAERView/issue64/Hudson64.pdf>

Réponse de la Commission européenne à l'ICE

La réponse de la Commission européenne²¹ à la première ICE à avoir abouti, et avec succès, ne va pas rassurer les citoyens européens qui s'interrogent sur la légitimité démocratique des institutions européennes. Le European Water Movement considère en effet que cette réponse ignore l'exigence de garantir le droit humain à l'eau et à l'assainissement, impliquant un précédent fâcheux pour l'avenir du mécanisme ICE.²²

La Commission s'engage à promouvoir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement dans ses politiques de développement, incluant la promotion de partenariats public-public. Toutefois, si les services d'eau et d'assainissement ont été exclus de la directive sur les concessions grâce à la pression publique, la Commission ne s'est pas engagée, dans sa communication, à exclure explicitement ces services des négociations commerciales (comme le Transatlantic Trade and Investment Partnership – TTIP > voir encadré ci-contre).

Quant au droit à l'eau et à l'assainissement, dont la reconnaissance a été revendiquée par plus de 1 800 000 d'Européens dans le cadre de l'ICE, la Commission européenne en reconnaît l'importance et confirme l'eau comme bien public, mais elle ne propose pas une législation qui applique concrètement ce droit ; elle affirme qu'il est déjà reconnu et qu'il ne sert à rien de le reconnaître encore. Or les termes de référence ne sont pas les mêmes, ils induisent des applications concrètes bien différentes : le « droit à l'eau dans des conditions abordables » de la Commission européenne ne renvoie pas à la législation formelle demandée par l'ICE, dans laquelle « Le droit européen devrait exiger des

gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance ».

On retrouve la même mollesse dans le *Plan d'action pour la sauvegarde des ressources hydriques en Europe*, ou *Water Blueprint*, document stratégique élaboré par la Commission européenne et rendu public en novembre 2012. Le droit à l'eau et à l'assainissement n'y est jamais explicitement mentionné : une seule occurrence, à la fin du document, mentionne la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement par l'ONU, et déclare appuyer ces objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en les appliquant à l'eau. La nuance est de taille (l'objectif 7-C cherche à « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »).²³

Dans le courrier de commentaires que le Mouvement européen pour l'Eau adressa au médiateur européen²⁴ suite à l'ICE, les citoyens et groupes actifs au sein de celui-ci déclarent : « Nous ne comprenons pas ce qui a conduit la Commission à prétendre qu'elle avait répondu positivement à l'ICE²⁵ alors qu'elle a, dans une large mesure, fait exactement le contraire. Nos deux premières exigences étaient très spécifiques : reconnaître légalement le droit humain à l'eau et protéger les services publics de l'eau contre les pressions de la libéralisation. La deuxième exigence en particulier est stratégique – les derniers exemples étant les exigences scandaleuses de privatisation de l'eau en Grèce et au Portugal comme conditions à ses plans « d'aide » dans le contexte de la crise. (...) La Commission européenne a échoué à proposer une nouvelle législation ou à ouvrir une discussion avec les Etats membres même sur le premier point, pourtant non sujet à controverse : en plus de lister les activités qu'elle a déjà planifiées, la Commission prétend maintenant qu'une consultation publique au sujet de la directive sur l'eau potable, qui aurait eu lieu de toute façon, est une réponse sérieuse. »

Le succès de cette ICE a suscité de fortes attentes citoyennes au niveau européen ; elle avait d'ailleurs été précédée par le référendum italien de 2011 – à l'occasion duquel 95 % des votants s'étaient exprimés en faveur de l'eau publique et contre les profits sur ce bien commun –, et suivie par celui de Thessalonique, en Grèce²⁶, où un référendum populaire s'est tenu le 18 mai 2014 – 98 % des voix contre la

²¹ Communication de la Commission sur l'initiative citoyenne européenne « L'eau et l'assainissement sont un droit humain », Bruxelles, 19.3.2014
>>> <http://tinyurl.com/kvmteo6>

²² Article « La Commission Européenne ne parvient pas à prendre de véritables mesures pour la reconnaissance du droit humain à l'eau », 19.03.2014, europeanwater.org
>>> <http://tinyurl.com/plv3wzg>

²³ Site des Nations unies
>>> <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/enviro.html>

²⁴ « Commentaires sur l'ICE right2water envoyés au médiateur européen », europeanwater.org
>>> <http://tinyurl.com/ocmpx8n>

²⁵ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-277_fr.htm

²⁶ <http://eau-iledefrance.fr/succes-eclatant-du-referendum-contre-la-privatisation-en-grece/>



Le 3 mai 2014, l'ICE L'eau est un droit humain a gagné le prix de la meilleure campagne de l'année, décerné par le Forum civique européen.



Le Mouvement européen pour l'eau – European Water Movement – est un réseau ouvert, participatif et pluraliste, regroupant des mouvements, des organisations sociales, des comités, des syndicats ayant pour objectif de renforcer la reconnaissance de l'eau comme bien commun et comme droit fondamental universel, de lutter contre la privatisation et la marchandisation de ce bien vital, et de mettre en place une gestion publique et collective de l'eau fondée sur la participation démocratique des citoyens et des travailleurs.

>>> <http://europeanwater.org/fr/>



EPSU : La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP, (en) European Federation of Public Service Unions (EPSU)) est la fédération européenne des syndicats des employés des services publics en Europe. Elle est affiliée à la Confédération européenne des syndicats et à l'Internationale des services publics. Elle a été fondée en 1978.

>>> <http://www.epsu.org/>

²⁷ europeanwater.org/

Communiqué de presse
«Demandes aux candidats
aux élections européennes»

>>> <http://tinyurl.com/odc4xuv>

²⁸ http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

²⁹ <http://www.commonseurope.over-blog.com>

³⁰ « L'eau, de la tragédie des communs à une nouvelle gouvernance territoriale », par Rodri OLAVARRIA, magazine h2o.net

>>> <http://www.h2o.net/magazine/enjeux-alternatives/l-eau-de-la-tragédie-des-communs-a-une-nouvelle-gouvernance-territoriale.htm>

privatisation de l'eau. A la suite de celui-ci, le conseil d'Etat grec a finalement jugé que « la conversion d'une compagnie publique (régie de l'eau) en une compagnie privée visant le profit, remet en cause la continuité de la distribution de biens à des prix abordables et de bonne qualité, distribution qui n'est pas garantie alors par la supervision de l'Etat. » De plus, « les services de distribution et d'assainissement d'eau qui sont nécessaires à une vie saine et à l'accès à l'eau potable, sont des biens naturels nécessaires à la survie et de plus en plus rares. »

De fait, les citoyens européens se mobilisent massivement pour l'eau, encore faudrait-il que les institutions le réalisent... Dans la perspective des élections européennes, en mai 2014, le European Water Movement a interpellé les candidat(e)s²⁷ en leur demandant de s'engager pour la reconnaissance et la



protection des biens communs en Europe, et pour que toutes les lois européennes touchant au domaine de l'eau mentionnent explicitement la reconnaissance du droit humain à l'eau et à l'assainissement, et l'eau comme un bien commun. Le mouvement leur a aussi adressé des demandes concrètes au sujet de la gestion publique et collective de l'eau et du droit à l'eau, notamment la demande d'une législation contraignante protégeant l'eau du danger de la marchandisation. Par extension, l'accent est mis sur les négociations TTIP et CETA, dont les effets vont se faire sentir dans les services publics, et dont les services de l'eau ne sont pas à l'abri.

La Commission Européenne est en effet en train de négocier secrètement le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) avec les Etats-Unis²⁸ et le Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) avec le Canada.

Le but est d'abolir toute barrière non monétaire entre les Etats-Unis, l'Europe et le Canada, afin de promouvoir une fois de plus la libéralisation des marchés financiers. Ces traités vont potentiellement affecter les droits des citoyens (droits sociaux et droit du travail), l'environnement (par

exemple, en permettant l'exploitation des gaz de schistes), la production et la distribution des denrées alimentaires, ainsi que les services publics, dont les services de distribution d'eau potable et d'assainissement. De plus, ces accords vont bénéficier aux entreprises multinationales en leur octroyant de nouveaux modes d'action judiciaire contre les Etats (via la procédure Investor-State-Dispute-Settlement, ISDS).

Alors que les biens communs, liés aux droits de l'homme²⁹, offrent une voie pertinente pour sortir de la crise économique et pour restructurer nos économies et nos sociétés. Dans l'histoire de l'humanité, s'il est une ressource qui a su inspirer des modes de gouvernances pacifiées, car « elle nous rapproche du monde vécu », c'est bien l'eau. L'eau n'est pas seulement l'emblème des biens communs par excellence, elle en est la clé de voûte.³⁰

Mémoire sur la politique européenne de l'eau, par Riccardo Petrella – IERPE
> analyse des stratégies et des enjeux pour l'eau au niveau européen

>>> <http://eau-iledefrance.fr/doc/memorandum-sur-la-politique-europeenne-de-l'eau-ierpe-2/>

Comment fonctionne l'Union européenne ? Guide des institutions européennes à l'usage des citoyens

>>> <http://bookshop.europa.eu/fr/comment-fonctionne-l-union-europ-enne-pbNA0113090/>

Règlement (UE) N°211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne

>>> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:065:0001:0022:FR:PDF>

